



EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POYANNE

Séance du 20 décembre 2024
D035/2024

Etaient présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Séverine SOUPOT - Elisabeth COUDROY -
Michèle GUARIDO - Maylis AUMAILLEY - Olivier SCHAFFHAUSER - Philippe
DUCOURNEAU - Alain LABAT - Rémy NAPIAS - Thierry LOUPIEN - Catherine ROSSIGNOL

Absents excusés : Nicolas JACOB

Secrétaire de séance : Alain LABAT

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Objet : Facturation des copies couleur aux associations

Vu les demandes de copies couleur faites par les associations

Vu le coût d'une copie s'élevant à 0.065€

Madame la Maire propose à l'assemblée de facturer les copies au tarif de 0.065€

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- DÉCIDE de facturer aux associations les copies couleur au tarif de 0.065€
- PRÉCISE que la facturation fera l'objet d'un titre à chaque fin d'année
- CHARGE Madame la Maire de toutes les formalités administratives

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
A Poyanne

Le secrétaire

Thierry LABORDE

Le Maire

Fabienne LABY- FAUTHOUX

